

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 13 juillet 2012
(convocation du 2 juillet 2012)

Aujourd'hui Vendredi Treize Juillet Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 15
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 12 h 45 et jusqu'à 13 h 30
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANCOIS Béatrice jusqu'à 10 h 10
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à partir de 13 h 40
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 13 h 20
M. AMBRY Stéphane à M. MERCIER Michel
M. ANZIANI Alain à Mme. EWANS Marie-Christine
M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain
Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul
M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUART Patrick
M. BOUSQUET Ludovic à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 11 h 15
M. BRUGERE Nicolas à M. LOTHAIER Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 35 et à partir de 14 h 05
Mme COLLET Brigitte à M. QUERON Robert jusqu'à 11 h 30

M. DAVID Yohan à Mme LIRE Marie Françoise
M. DELAUX Stéphan à Mme PIAZZA Arielle
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10 h 45 et à partir de 13 h
Mme DIEZ Martine à Mlle COUTANCEAU Emilie à partir de 12 h 45
M. DUPOUY Alain à M. REIFFERS Josy
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 40
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
Mme LIMOUZIN Michèle à Mme FAORO Michèle
M. MANGON Jacques à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole
M. PAILLART Vincent à M. RAYNAUD Jacques
Mme PARCELIER Muriel à M. SOLARI Joël
M. PEREZ Jean-Michel à M. DOUGADOS Daniel
M. RESPAUD Jacques à M. TRIJOULET Thierry à partir de 12 h 45
M. ROUVEYRE Matthieu à Mlle DELTIPLE Nathalie jusqu'à 9 h 55
M. SIBE Maxime à Mme DELATTRE Nathalie jusqu'à 10 h 15
Mme WALRYCK Anne à Mme BREZILLON Anne

EXCUSE :

M. ROBERT Fabien

LA SEANCE EST OUVERTE

**TALENCE - Opération de recomposition urbaine du "Coeur de quartier" de Thouars : programme de travaux d'infrastructures de requalification des voiries et création d'un espace public central paysager : Bilan de la concertation-
Décision - Approbation**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Conformément aux contrats de co-développement 1 et 2 et notamment celui afférent à la période 2012/2014 et à sa fiche action n°1 de la Ville de Talence relative à l'opération de recomposition urbaine du cœur de quartier de Thouars, par délibération n° 2011/0577 en date du 23 septembre 2011, notre établissement a validé les modalités d'ouverture de la concertation réglementaire.

La mise en place de cette concertation résulte de l'application de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme qui fait obligation aux E.P.C.I. (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) de délibérer sur les objectifs poursuivis et sur les modalités d'une concertation associant les habitants, les associations locales et autres personnes concernées pendant la durée de l'élaboration des projets de nature à modifier de façon substantielle leur cadre de vie.

Cette concertation destinée à recevoir les observations et suggestions du public a démarré le 9 novembre 2011 en association avec la ville de Talence, après publication de l'avis correspondant dans la presse locale et sur le site <http://concertation.lacub.fr>

Pour rappel, le programme des travaux d'équipements publics, d'infrastructures de voirie et réseaux divers du cœur de quartier de Thouars, objet de la concertation, dont le coût est estimé à 9 107 000 € T.T.C valeur 2011, consiste en:

- Liste des voies et espaces à requalifier (y compris suppression des 3 tunnels-passerelles)

Axe V1 : dévoiement et requalification rue Rimbaud	200 ml
Axe V3 : dévoiement et requalification rue Proudhon-Corneille	180 ml
Axe V2 et V4 : dévoiement et requalification liaison Racine-Acapulco	230 ml
Place de Gaulle : création d'un espace public central remodelé et relevé	1,6ha
Suppression de la liaison Racine-Corneille pour réservation voie TCSP	300 ml

Le parti d'aménagement envisagé est celui de mettre à niveau les espaces publics et de résorber l'effet « tunnel » et de « shunt » qui sont préjudiciables à ce quartier historiquement inachevé par le dévoiement des rues et la disparition et le comblement des trois passerelles existantes.

L'objectif est d'améliorer l'accessibilité au quartier et son fonctionnement interne en dissuadant les véhicules en simple transit et en créant des conditions propices à l'essor des activités commerciales et de service en cœur de quartier. L'opération consiste aussi à permettre à terme l'aménagement d'un parc vert urbain public central à visée récréative et paysagère au niveau de la place De Gaulle.

En parallèle à ces travaux d'infrastructures du ressort de la communauté, la ville de Talence a choisi de mener une opération de relogement des activités du centre commercial existant situé à l'arrière des passerelles et ce, via la construction de deux îlots immobiliers neufs en bord des voies requalifiées pour lesquels un appel à opérateur a été lancé.

Il convient maintenant de dresser le bilan de la concertation réglementaire telle que lancée et ce, avant la validation de l'Avant Projet afin d'être en capacité d'ajuster celui-ci si nécessaire :

Bilan de la concertation

Les dossiers avec registres de concertation, mis à la disposition du public, à la mairie de Talence, à la direction territoriale Sud de la Communauté urbaine de Bordeaux ainsi que sur le site <http://concertation.lacub.fr>, font état au total de six (6) observations dont un cahier de doléances:

- 4 contributions déposées sur le site <http://concertation.lacub.fr> sous forme de messages « post »
- 2 contributions sur le registre déposé à la mairie de Talence dont une sous forme de courrier et un cahier de doléances dit « des talençais » (présenté au nom d'une vingtaine de personnes et sans signatures autres que celle de son auteur identifié) comportant 8 pages
- 0 observation sur le registre déposé à la direction territoriale Sud de la Communauté urbaine de Bordeaux

Globalement, si le faible nombre de contributions déposées doit faire relativiser la représentativité des positions exprimées, il convient de retenir que l'essentiel des observations traduise une attente forte de précisions et des réactions critiques face au projet et particulièrement à la fermeture du tunnel de Racine et accessoirement à la suppression de la butte pour des raisons essentiellement de sécurité et de tranquillité dans et à proximité du cœur de quartier.

En synthèse, l'analyse des observations permet de relever principalement les éléments ci-après rapportés:

- *La fermeture de la rue Racine est qualifiée de « faute majeure », voire « d'aberrations ». Le maintien de la rue Racine en circulation sous forme de « tranchée couverte » est par contre préconisé.*
- *Une crainte est exprimée quant à la création d'une voie nouvelle entre Rimbaud et Racine au niveau d'Acapulco qui engendrerait des nuisances nouvelles en pied d'immeubles. A savoir bruit supplémentaire et surtout danger pour les piétons spécialement les enfants aux abords des écoles du secteur ou de Rock et Chansons.*
- *Il est signalé le réel danger à susciter du fait de ces aménagements des nouvelles pratiques « d'itinéraires bis » dans les quartiers avoisinants dont le calme en serait affecté.*
- *La rehausse de la place Charles de Gaulle afin de rendre cet espace plus attractif et moins encaissé est en revanche bien accueillie.*
- *La disparition des passerelles pour accéder à la butte remodelée est mal perçue car ceci constituerait aujourd'hui un facteur de tranquillité.*
- *Il est reproché de vouloir diluer le trafic dans le secteur plutôt que de le dévier véritablement.*
- *L'engorgement actuel du secteur en terme de circulations aux heures de pointe fait redouter une aggravation du fait de cette opération.*

Dans le cadre de la procédure en cours, le dossier définitif de projet sera ultérieurement arrêté par délibération communautaire. Le lancement de l'enquête publique sera également acté par délibération communautaire dans la même temporalité sur la base de l'étude d'impact en cours actuellement. Cette étude d'impact, préalablement soumise à l'avis de la DREAL, permettra de prendre la mesure des effets de l'aménagement projeté sur le cœur de quartier et ses alentours et ce, dans la perspective de la déclaration de projet d'intérêt général qui interviendra en fin de procédure.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme notamment l'article L.300-2,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu la délibération n°2011/0577 en date du 23 septembre 2011 validant la décision d'ouvrir ce projet à la concertation préalable,

Vu les contributions déposées et écrites dans les registres de concertation et sur la plateforme internet dédiée,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

Que la concertation réglementaire s'est déroulée conformément aux modalités prescrites dans la délibération de lancement et que les habitants ont pu s'exprimer via les supports et aux lieux indiqués,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'approuver le bilan de la concertation préalable relative à l'opération susvisée, tel qu'il est dressé ci-dessus.

ARTICLE 2 : de clôturer la dite concertation réglementaire par voie de presse relativement au programme des équipements publics, d'infrastructures de voirie et réseaux divers du cœur de quartier de Thouars sur la commune de Talence.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts s'abstient

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 juillet 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
31 JUILLET 2012

PUBLIÉ LE : 31 JUILLET 2012

M. ALAIN DAVID